

La valorisation du patrimoine architectural et urbain

L'exemple de la ville de Ouidah au Bénin*

Alain SINOU**

LES FORMES DU PATRIMOINE BÂTI

Une cité ancienne

Ouidah, situé à proximité de la côte, possède une histoire particulièrement riche. La cité s'est développée à partir du XVII^e siècle avec le commerce des esclaves. À son apogée, au XVIII^e siècle, devenue le comptoir du royaume du Dahomey, elle voit transiter dans les forts anglais, français et portugais, plusieurs milliers d'esclaves par an. Au XIX^e siècle, elle accueille de nombreux anciens esclaves ou descendants d'esclaves venant principalement du Brésil (où ils avaient été envoyés un peu plus tôt par les négriers). Artisans et commerçants, ils assurent la prospérité de la cité et édifient des habitations qui s'inspirent de l'architecture brésilienne. Avec la disparition du commerce des esclaves, Ouidah devient un important marché d'échange de l'huile

* Cette recherche s'inscrit dans le prolongement d'un travail mené sur la même thématique sur une autre ville ancienne de la côte du Bénin, Porto-Novo. Une convention a été établie entre l'Orstom et le Service d'études régionales d'habitat et d'aménagement urbain (Serhau), qui a permis de mettre en commun des moyens financiers et du personnel français et béninois (chercheurs et techniciens). Une équipe pluridisciplinaire a été montée, associant un architecte, Monsieur Gnacadja, deux urbanistes, Messieurs Agbo et Capo, un historien, Monsieur Akibodé, une sociologue, Madame Légonou, une anthropologue, Madame Tall, sous la direction scientifique de Monsieur Sinou, architecte-urbaniste et docteur en sociologie de formation. Cette recherche a abouti à la réalisation, début 1992, d'un rapport, « Ouidah et son patrimoine », diffusé par l'Orstom et le Serhau. Une version anglaise de ce texte a été présentée à l'occasion d'un congrès international organisé par la Banque mondiale à Washington en avril 1992 sur le thème du patrimoine en Afrique. Les relevés d'architecture présentés dans cet article ont été effectués par Monsieur Luc Gnacadja, architecte béninois.

** Orstom, 70-74 Route d'Aulnay, 93143 Bondy, France.

de palme. Des maisons de commerce européennes s'y fixent pendant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Avec la colonisation française, la cité, bien que centre administratif secondaire, décline économiquement. Les forces vives émigrent vers la capitale de la colonie, Porto-Novo, et vers le port, Cotonou, qui devient progressivement, le principal pôle économique du pays.

À cette histoire mouvementée, s'ajoute la richesse anthropologique de la cité, qui est avec Abomey, l'ancienne capitale du royaume du Dahomey, le berceau des cultes vodoun. Ce système religieux reste profondément présent encore aujourd'hui et se manifeste notamment par de nombreux temples.

Ouidah n'est plus qu'une petite ville d'une dizaine de milliers d'habitants aujourd'hui mais elle reste une mémoire de l'économie de traite, qui a marqué toute une partie du continent africain, et d'un système religieux encore très présent le long de cette côte et qui s'est diffusé dans toute une partie de l'Amérique latine.

La notion de patrimoine bâti est difficile à projeter dans le contexte culturel africain et Béninois en particulier, tant ce concept se réfère au monde occidental. De fait, nous nous sommes volontairement limité à identifier les signes tangibles, bâtis, des traits culturels rappelés plus haut, tout en sachant qu'une part importante de cette culture ne se manifeste pas dans des formes construites mais dans des pratiques.

En outre, cette société, comme de nombreuses sociétés africaines, n'a pas le culte du monument et ne produit pas d'édifice commémoratif d'un événement historique. Aussi, nous avons nous-même identifié des sites rappelant une histoire et une société en fonction de critères scientifiques et aussi pragmatiques. Nous avons retenu d'abord les sites dotés d'une fonction particulière représentative d'une époque donnée (par exemple le fort où étaient enfermés les esclaves ou les bâtiments coloniaux) et les sites représentatifs d'une activité sociale ou économique (les temples religieux, les domaines familiaux, les maisons de commerce). Si des sites ont été sélectionnés pour leur valeur de modèle (certaines concessions), d'autres l'ont été pour leur singularité (par exemple la villa Adjavon). Dans un deuxième temps, lorsqu'il fut nécessaire de choisir entre plusieurs bâtiments porteurs d'une même symbolique, nous avons retenu dans une perspective de développement touristique d'autres critères, notamment la taille du lieu ou d'un espace particulier (une pièce des morts par exemple), son état physique (permettant d'envisager sa réfection), ou encore la présence d'un élément remarquable visuellement (une figure décorative par exemple).

Enfin, plutôt que d'établir une typologie morphologique, nous avons classé les sites selon la fonction principale à laquelle ils se réfèrent.

Bien entendu, certains sites et certains édifices peuvent posséder plusieurs fonctions ; dans ce cas, nous avons retenu la fonction la plus significative.

Le patrimoine économique

Le patrimoine économique renvoie d'une part à la traite des esclaves, d'autre part aux autres activités de négoce qui se sont déroulées dans la ville.

Des différents forts où étaient enfermés les esclaves, ne subsiste que le fort portugais qui a fait l'objet récemment d'un projet de restauration financé par la fondation Gulbenkian. Les autres forts ont disparu au XIX^e siècle, faute d'utilisation. Le fort portugais a subsisté, même s'il a été profondément remanié, du fait de la présence jusqu'en 1960 d'un « Résident », qui représentait le Portugal dans ce pays.

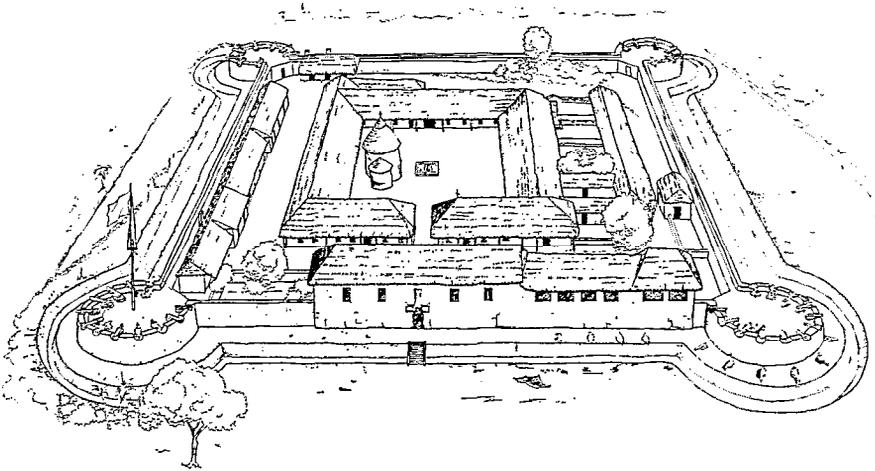


FIG. 1. — Le fort français, détruit au tout début du XX^e siècle.
État supposé au milieu du XVIII^e siècle. Croquis réalisé d'après une maquette exposée dans l'actuel musée historique du fort portugais.

L'économie de traite se manifeste à l'intérieur et à l'extérieur dans la ville : la « route des Esclaves », qui va de Ouidah à la mer, est ponctuée de sites qui rappellent cette activité. En outre, cet itinéraire est emprunté par une des plus importantes cérémonies vodoun. Par ailleurs, l'environnement végétal, qui est particulièrement varié (bois, champs, lagune, cocoteraie, plage), rappelle l'économie agricole de la région (pêche, plantation, etc.).

À quelques kilomètres au nord de Ouidah, le village de Savi évoque l'histoire de cette région peuplée par l'ethnie houéda avant sa conquête au XVIII^e siècle par le royaume du Dahomey (cette population a ensuite émigré à Ouidah). Les traces de la capitale du royaume houéda ont disparu mais le village de Savi garde des formes d'habitat très représentatives du monde rural.

La richesse de Ouidah ayant reposé pendant plusieurs siècles sur le négoce, il n'est pas étonnant que de nombreuses « maisons de commerce » y aient été construites. Leur style n'est d'ailleurs pas toujours clairement identifiable dans la mesure où il emprunte à différentes influences, de même que la fonction de commerce de l'édifice n'est pas toujours exclusive. Souvent, une partie de la construction était réservée à l'habitation. Ces édifices se réfèrent tantôt à l'architecture brésilienne, par les motifs décoratifs notamment, tantôt à l'architecture coloniale, par l'organisation interne et les modes de construction. Ils sont localisés à proximité des centres de commerce (marché) et le long des principaux axes de la ville. Généralement, la présence d'un étage permet de les repérer aisément.

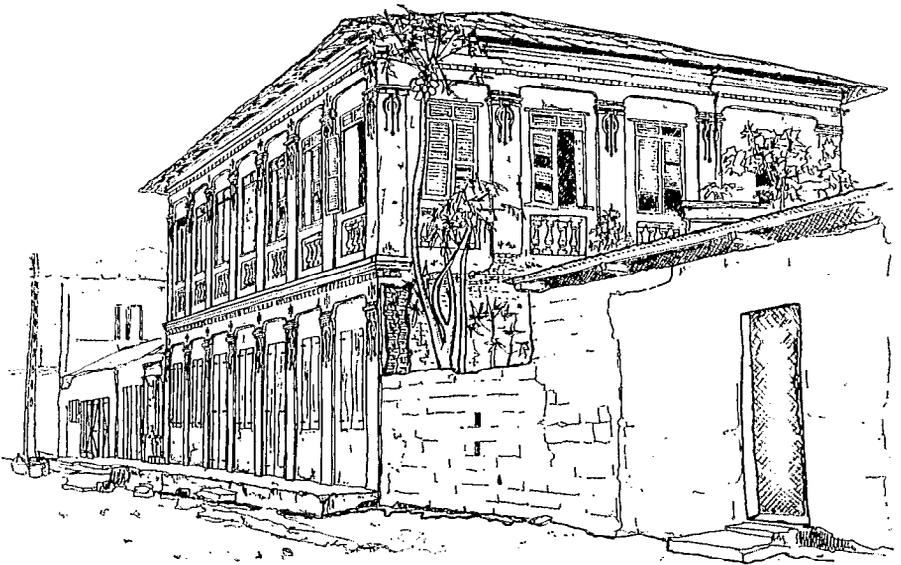


FIG. 2. — Une maison de commerce du centre-ville, située à proximité du marché, aux façades décorées à la façon afro-brésilienne.

La disparition progressive du négoce dans la ville a entraîné leur abandon par les propriétaires d'origine. Lorsque des occupants y sont

encore installés, ils n'ont ni les moyens ni l'envie de les entretenir et encore moins de les restaurer. Lorsque les édifices sont vides, le climat et les chauves-souris détruisent progressivement les couvertures puis les structures porteuses. Aujourd'hui, partiellement ou totalement inhabités, ces édifices sont fortement dégradés alors qu'ils impriment un paysage particulier à la ville.

Le patrimoine religieux

Les temples des vodoun sont l'expression matérielle la plus immédiate des pratiques religieuses traditionnelles. Leur nombre et leur variété soulignent la force de ce système religieux, perçu de manières diverses ; ces cultes fonctionnent comme des outils mnémotechniques de l'histoire sociale et culturelle, et les conflits qu'ils rappellent ou qu'ils sous-tendent (conflit foncier par exemple) amènent certains habitants à les craindre et (ou) à les rejeter. Le poids de ce système religieux dans la vie quotidienne a même entraîné le départ de Ouidanais de la ville.

Les temples vodoun renvoient à des cultes qui mettent en jeu des familles ou des communautés plus larges qui souvent dépassent la ville. Cette hiérarchie dans l'audience ne se manifeste pas nécessairement dans le nombre ou l'importance des temples : Les cultes les plus importants de Ouidah ne se déroulent pas dans des temples aux volumes impressionnants et aux architectures spectaculaires. De manière générale, le culte des vodoun repose sur une pratique intense du secret, aussi ne faut-il pas s'étonner que les pratiques qui y sont associées ne se déroulent pas dans les espaces les plus repérables, lesquels possèdent principalement une fonction symbolique. En d'autres termes, une pièce dans une concession, un arbre, un coin de mur peuvent avoir dans certains cas une valeur beaucoup plus forte dans une pratique religieuse que le temple censé représenter ce culte.

Les autres religions présentes se manifestent par des formes plus « classiques ». Les missions catholiques se sont installées sur cette côte dans cette ville ; elles ont fait édifier, en 1908, une basilique, qui eut un temps la fonction de cathédrale, et, à l'extérieur de la cité, un grand séminaire qui accueille aujourd'hui encore des séminaristes de plusieurs pays africains. Ces édifices aux masses imposantes sont bien entretenus par un clergé toujours très présent dans cette région. Le temple protestant de la ville est bien moins remarquable. Cette religion est peu présente du fait de la colonisation française qui a favorisé la diffusion du catholicisme. À ces constructions, s'ajoutent des bâtiments relevant d'églises plus autonomes (Christianisme céleste, etc.), qui témoignent de la vivacité des cultes syncrétiques, partout présents le long de cette côte. Ces édifices se

distinguent par une ornementation aux couleurs vives et parfois par des fresques murales et des sculptures en ciment.

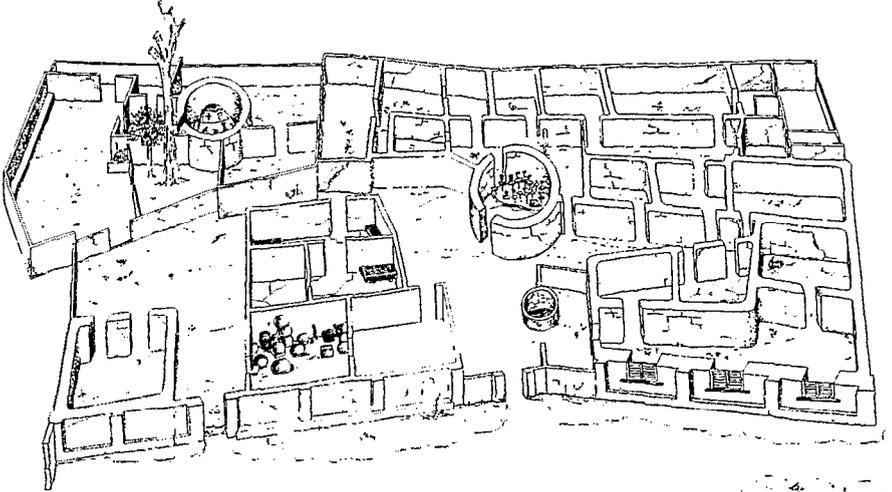


FIG. 3. — Vue cavalière d'un temple vodoun, ici le temple des divinités Mahou et Adimoula (les toits ont été enlevés). Le temple se présente comme une vaste concession où l'on distingue une zone réservée au culte et une zone d'habitation où réside avec sa famille le responsable du culte.

L'islam, très présent aujourd'hui le long de la côte à partir de Porto-Novo en direction de l'est (royaume Yoruba) s'est peu développé à l'ouest de cette ville et notamment à Ouidah. La communauté musulmane est peu nombreuse et de surcroît divisée, ce qui explique l'état d'inachèvement de la grande mosquée, dont les travaux ont débuté vers 1930 et qui rappelle dans ses formes celle de Porto-Novo d'inspiration afro-brésilienne.

Le patrimoine politique et administratif

La ville de Ouidah ne fut jamais, à proprement parler, un centre politique et on ne trouve pas d'espace politique mais des bâtiments administratifs, à l'exception du domaine du « Yovogan », le gouverneur de Ouidah pendant la domination du royaume du Dahomey. Ce domaine marquait la présence et la puissance de ce royaume, même si plusieurs Yovogan tentèrent de s'émanciper de la tutelle du roi et acquièrent un statut de chef politique au niveau de la ville. La présence d'un tribunal et de prisons dans cette vaste concession

atteste de ce pouvoir que l'administration coloniale supprima à la suite de la conquête du royaume. Le domaine qui s'étendait à proximité du temple aux pythons fut rasé et occupé par les missionnaires catholiques qui y firent construire la basilique. Aujourd'hui, ne sont remarquables que les bâtiments administratifs construits pendant la période coloniale et localisés pour la plupart dans une zone à l'ouest de la ville et autour de la place du fort français.

Ces édifices témoignent des différents styles de l'architecture coloniale. Au début du siècle, les Européens, pour se protéger du climat, font édifier de larges vérandas tout autour des corps d'habitation. Le long de la côte africaine où le bois est abondant et adapté, ils font construire par des menuisiers locaux (afro-brésiliens d'origine ou formés par ceux-ci dans le cas du Bénin) des cloisons à claire-voie particulièrement caractéristiques (comme à Grand-Bassam en Côte-d'Ivoire). À Ouidah, l'ancienne résidence en est le meilleur témoignage. Les autres édifices sont remarquables par leur larges vérandas et par leur mode de construction (matériaux importés, toitures en pentes, pièces aux tailles identiques), que l'on retrouve dans toutes les anciennes villes coloniales d'Afrique, et qui contraste tant avec les formes traditionnelles. Les bâtiments des années cinquante sont moins originaux d'un point de vue architectural ; à cette époque, on ne construit plus de vérandas, trop coûteuses en matériaux. La protection climatique est assurée par des fenêtres à pare-soleil et des ventilateurs, installés dans les pièces principales.

Ces bâtiments qui conservent souvent des fonctions administratives ont parfois une connotation péjorative ; ils symbolisent l'ère coloniale et plus généralement, comme le disent les Béninois avec une pointe de dédain, le « vieux ». Les fonctionnaires béninois aspirent aujourd'hui à résider et à travailler dans des édifices modernes. Ce goût de la construction neuve est aussi favorisé par les retombées « indirectes » que peut susciter la mise en chantier de nouveaux bâtiments. À Ouidah, plusieurs édifices administratifs ont été récemment construits alors que dans le même temps des bâtiments coloniaux ont été désaffectés et se dégradent.

Le patrimoine domestique

Une visite rapide des concessions à Ouidah ne fait pas apparaître une différence très visible entre ces maisons formées de bâtiments en terre et d'édifices en dur et celles d'autres villes voisines. On note la disparition progressive de l'utilisation de la terre au profit du parpaing, phénomène remarquable dans toutes les villes d'Afrique de l'Ouest. En outre, la dégradation de nombreux édifices anciens s'explique par la disparition des activités économiques et par le rejet de pratiques

considérées comme rétrogrades (la construction en terre) dans la société africaine contemporaine. Faut-il en conclure cependant que l'habitat à Ouidah n'est simplement qu'une illustration des problèmes du logement dans les villes africaines ?

Les concessions

Cette analyse serait insuffisante même si elle n'est pas fautive en soi. Les concessions de Ouidah possèdent souvent une dimension patrimoniale que l'on ne rencontre pas dans la plupart des autres villes. L'ancienneté de la cité et l'importance des cultes vodoun expliquent cette particularité. Ces concessions, qualifiées de « maisons mères », sont les lieux d'où les lignages sont censés être originaires. Elles n'abritent pas tous ses membres, dispersés depuis parfois plusieurs générations et aujourd'hui, le plus souvent, elles ne sont habitées que par quelques vieillards de la famille qui font office de gardiens. Cependant, à l'occasion des cérémonies familiales, qui se déroulent sur quelques jours dispersés dans l'année, ces concessions se peuplent des dizaines de représentant du lignage.

Le lien entre un espace et une famille se lit dans la concession de diverses façons. Le signe le plus visible est la présence de pièces à usage de temples où sont installés les autels des ancêtres célèbres et divinisés et les autels des vodoun familiaux. À cela, s'ajoutent les pièces et les cours réservées aux cérémonies et les pièces cimetières où étaient autrefois enterrés tous les membres du lignage. Cet ensemble de pièces et de cours peut occuper une part importante de la concession et composer parfois un espace isolé qui n'est accessible qu'aux prêtres et aux initiés.

Aujourd'hui, maisons « sanctuaires » plutôt que maisons d'habitation où l'on compte souvent plus de morts que de personnes demeurant dans la concession, ces édifices, lorsqu'ils n'ont plus que cette fonction, sont à l'image des tombes dans les cimetières. Les familles se cotisent pour entretenir les espaces sacrés (pièces de cultes, pièces cimetières) et se désintéressent généralement des espaces d'habitation.

La hiérarchie sociale au sein de la ville se lit aussi à travers l'importance accordée à ces lieux. Les plus riches familles ont élevé des bâtiments à étage pour les cérémonies et ont carrelé les pièces funéraires tandis que les plus pauvres se sont contentées d'affecter des petites pièces à cette fonction. Mais, dans tous les cas, les pièces destinées aux morts, construites avec des matériaux plus durables que celles destinés aux vivants, sont mieux entretenues.

Les maisons familiales ne sont pas des espaces désaffectés, au contraire ; elles rappellent à tous les membres du lignage l'unité originelle revivifiée par les cérémonies vodoun. Il faut donc considérer

qu'une part importante de l'habitat à Ouidah s'adresse non pas aux vivants mais aux morts et qu'une démarche de réhabilitation doit intégrer cette dimension des choses.

Cette dimension n'est pas présente de manière uniforme dans toutes les concessions. Celles qui n'ont que cette fonction sont relativement peu nombreuses à l'échelle de la ville, et sont concentrées dans les quartiers anciens. Souvent, d'autres membres de la famille peuvent y résider et augmenter le nombre des vivants qui ne sauraient cependant faire oublier les morts. Dans certaines concessions, le passé est moins présent : on ne trouve pas de cimetières et de pièces aux autels familiaux, mais on remarque presque toujours un temple aux vodoun domestiques et quelques autels plantés dans le sol de la cour qui rappellent certains proches ou lointains ancêtres. Enfin, une maison vide de signes familiaux et religieux et d'habitants n'est pas pour autant désaffectée. Elle peut être occasionnellement occupée lors d'une cérémonie familiale. Son état d'abandon n'est souvent que le signe de désaccords entre les différents segments de lignage qui ont depuis longtemps quitté la ville et qui n'ont pu trouver un compromis pour entretenir la maison d'origine.

Poser la question de la réhabilitation dans ce contexte s'avère délicat. Pour essayer de se représenter la situation, il faut peut-être s'imaginer que nous avons affaire à une vaste cité nécropole où de nombreuses maisons sont des monuments funéraires sous le régime de la propriété indivise. Cette vision est sans doute extrême mais il vaut sans doute mieux la surévaluer ici plutôt que d'imaginer que cette dimension funéraire est secondaire et en voie de disparition. Elle nous semble au contraire première et n'est pas nécessairement péjorative et morbide. L'exemple des cimetières du Caire devenus aujourd'hui des quartiers d'habitation à part entière montre que la cohabitation des morts et des vivants est possible dans différentes sociétés.

Les villas

La villa se différencie de la concession par l'existence d'un bâtiment construit en une seule fois à partir d'une organisation spatiale pré-établie et produisant une forme immédiatement identifiable. En cela, elle résulte de l'installation en Afrique de populations influencées par les modèles occidentaux.

À Ouidah, ce sont les Afro-Brésiliens qui ont importé cette façon de construire et qui ont édifié des maisons dont la forme, l'organisation spatiale et la décoration rappellent les pratiques des propriétaires terriens au Brésil, pratiques elles-mêmes influencées par les modèles d'habitat des nobles au Portugal aux *xvii^e* et *xviii^e* siècles. Ce type de construction s'est développé au Bénin à la fin du *xix^e* siècle et au

début du xx^e (jusqu'aux années quarante), c'est-à-dire à une époque où les Afro-Brésiliens constituaient un groupe politique et économique puissant, au point d'ériger leur mode de vie en modèle.

Construire à leur manière fut pendant longtemps une mode à laquelle cédèrent de nombreux Béninois. De ce fait, s'est développé un style « afro-brésilien » dans l'habitat, particulièrement remarquable dans les villes et les villages côtiers. Ce style, en se développant, s'est limité à une pratique décorative, les Africains n'ayant ni l'envie ni les moyens de se faire construire d'imposantes maisons. Il n'est pas rare de voir dans une concession un bâtiment orné de moulures autour de la porte et des fenêtres et revêtu d'un crépis coloré, généralement dans des tons orangés, sur sa façade principale. Aujourd'hui, cette pratique a disparu et l'on voit apparaître, depuis les années soixante-dix, une nouvelle mode de villa, la « villa Yoruba », construite généralement par de riches commerçants qui s'inspirent de l'architecture domestique des riches Saoudiens, découverte à l'occasion du pèlerinage à La Mecque. On ne trouve à Ouidah que quelques exemplaires de ces villas, les musulmans étant peu nombreux.

La tradition constructive afro-brésilienne, particulièrement forte dans les villes côtières, Ouidah, Porto-Novo, Lagos, Lomé, etc., demeure encore très visible dans les deux premières. Lomé et Lagos sont devenus capitales et les anciennes bâtisses ont été progressivement remplacées par des immeubles de plus grande taille. D'une certaine manière, c'est le déclin politique et économique des petites villes qui a permis de conserver ce patrimoine. De la même manière, c'est souvent l'absence de pratique d'entretien de ces édifices qui permet d'en comptabiliser encore autant aujourd'hui. En effet, il semble que cette pratique décorative ait disparu vers 1950; nous n'avons pu trouver dans la ville qu'un seul artisan qui la connaissait mais ne l'avait pratiquée que lorsque officiait son père, maçon également. Si les Ouidanais ne supportaient pas la dégradation physique des façades et avaient l'habitude de les refaire régulièrement, ces signes architecturaux auraient depuis longtemps disparu. Néanmoins, il faut noter que de nombreuses façades sont au bord de l'écroulement et que les motifs décoratifs lorsqu'ils se cassent ne sont pas remplacés.

ÉLÉMENTS DE RÉFLEXION

La relativité culturelle du concept de patrimoine

Le concept de patrimoine dans les sociétés africaines « traditionnelles » ne repose pas comme en Europe sur le « culte » d'objets matériels dont

l'état et l'esthétique signalent la valeur, éventuellement marchande. Le patrimoine est avant tout au Bénin un patrimoine spirituel et familial rappelé non par des objets mais par des pratiques religieuses. Les temples ne sont que des signes, de même que les maisons familiales, et n'ont pas de valeur en tant que tels, ce qui explique en partie l'absence d'entretien (dû aussi au départ de ces maisons des chefs de famille et des membres les plus fortunés). S'il fallait trouver un culte « matériel » qui se rapproche des pratiques occidentales dans ce domaine, il faudrait le trouver dans le culte des morts qui amène la construction de bâtiments, généralement bien entretenus.

Ouidah est sans doute avec Abomey au Bénin la ville qui rappelle le plus à travers les pratiques religieuses l'organisation traditionnelle de la société. Si toutes les cultures de cette région développent le culte des morts, la société fon semble celle où les rituels sont les plus nombreux, au moins au Bénin, ce qui explique leur importance dans ces deux cités, respectivement centre économique et centre politique de l'ancien royaume du Dahomey.

L'image de Ouidah en tant qu'élément du patrimoine national présente au Bénin deux facettes contradictoires, l'une valorisante, l'autre dévalorisante. Les anciens Ouidanais émigrés dans les centres économiques du pays, valorisent leur cité et se rendent régulièrement aux cérémonies familiales. L'association Union générale de développement de Ouidah (UGDO) est une manifestation de ce souvenir et des solidarités qui unissent les Ouidanais « de la diaspora du xx^e siècle ». Il n'existe cependant pas un mouvement de retour vers cette ville, par exemple des retraités ; au-delà de ces solidarités, il existe toujours des rivalités et des méfiances qui renvoient à de vieux conflits entre les familles et qui ont par exemple des incidences foncières.

À l'inverse, de nombreux Béninois, des jeunes générations, rejettent aujourd'hui un passé qui rappelle des formes d'assujettissement. Ouidah, qui associe le souvenir d'une part de l'esclavage, d'autre part des liens de subordination existant à travers les cultes dans les familles, ne peut dans cette logique qu'être rejeté. Les quartiers centraux et par extension la ville sont des symboles de « vieillesse » et nombreux sont ceux qui aimeraient voir les traces d'un passé douloureux banalisé à l'image du paysage de Cotonou. Dans ce contexte, on comprend mieux pourquoi la dégradation des vieilles demeures et des temples n'est pas vécue comme un problème. Ce phénomène n'est pas d'ailleurs spécifique à Ouidah et se remarque dans toutes les cités anciennes du Bénin.

La représentation culturelle du patrimoine d'une part, le regard porté sur le passé d'autre part, sont les deux principales causes sociologiques du processus de dégradation de l'espace bâti ancien. Cet état de fait

n'est cependant pas irréversible. Le rejet du passé est une attitude que l'on trouve dans toutes les sociétés à différents moments de leur histoire et il prend des formes plus ou moins violentes. Les périodes de la traite et de la colonisation, vues souvent dans une continuité, sont encore aujourd'hui rejetées comme si elles étaient trop proches. Mais peu à peu, l'éloignement dans le temps et surtout les nouvelles influences extérieures font qu'un certain détachement peut se développer au point qu'un regard distancié voire esthétique pourra un jour être porté sur les paysages évocateurs de ces périodes. C'est le cas par exemple de la société brésilienne en ce qui concerne l'économie de traite et la colonisation. Dans un tel contexte, qui se développera d'autant plus vite que le pays trouvera un certain équilibre politique et économique, une valorisation patrimoniale de type occidental orientée vers les objets prend tout son sens.

Les spécificités du patrimoine bâti

Patrimoine culturel et patrimoine matériel

Dans le monde occidental, l'identification du patrimoine bâti se fonde sur la relation qui existe entre un espace et, soit l'événement qu'il rappelle (le monument), soit la pratique qu'il exprime (par exemple l'architecture « vernaculaire »). Cette démarche est relativement difficile à appliquer dans le cas des sociétés africaines et particulièrement à Ouidah.

Si l'on prend un événement comme la traite des esclaves, on note qu'à l'exception du fort portugais où l'on ne trouve que fort peu de traces matérielles directes de l'esclavage (le seul bâtiment existant avant la restauration date de la fin du XIX^e siècle), il n'existe aucun autre élément tangible susceptible de remémorer cette activité : les esclaves ne faisaient que passer et les investissements matériels étaient réduits au minimum (enclos et tentes pour les abriter en attendant qu'ils soient embarqués sur les navires négriers ; quant aux traitants, rares étaient ceux qui investissaient sur place dans la construction d'une habitation. La remémoration de la traite ne peut donc simplement passer par une restauration d'édifices.

La situation est plus complexe encore si l'on s'intéresse à l'autre trait culturel dominant dans cette société, les cultes vodoun. Les temples vodoun ne présentent pas de caractéristiques particulières au niveau du bâti. Régulièrement reconstruits, les édifices sont récents et n'ont pas des formes originales susceptibles d'être valorisées esthétiquement. Au contraire, sensibles à la modernité, les prêtres vodoun font usage de matériaux contemporains (ciment, béton, tôle) pour abriter les fétiches, sans pour autant qu'un style particulier se dégage (on notera

cependant quelques éléments étonnants comme les autels dédiés au vodoun du métal et de la guerre, Gou, composés d'un assemblage de pièces métalliques — carburateur de voiture, machine à coudre usagée — qui ne sont pas sans évoquer certaines sculptures d'artistes occidentaux contemporains, comme Tinguely). Leur localisation ne résulte pas non plus de règles spatiales spécifiques; la plupart des temples ont été déplacés à plusieurs reprises dans la ville, par exemple à l'occasion de la nomination d'un nouveau prêtre. Enfin, le temple n'est pas souvent le lieu des rituels les plus significatifs, les cérémonies, qui se déroulent selon des itinéraires; en ce sens, ils ne sont pas nécessairement les lieux les plus sacralisés.

Ces remarques amènent à se poser la question de la valeur accordée aux signes matériels dans ces sociétés, qu'ils soient sacrés — les temples — ou profanes — les concessions —, et à se demander si la valorisation patrimoniale de traits culturels doit passer toujours en priorité comme dans le monde occidental par la conservation et la restauration de leurs signes matériels.

Morphologies spatiales

En premier lieu, nous voulons souligner l'extrême diversité du patrimoine bâti repéré dans cette ville. Si, souvent, les villes anciennes d'Afrique noire et plus encore les villages ont été valorisés pour leur homogénéité spatiale et architecturale, à l'image de l'homogénéité supposée du groupe social qui les a bâtis (souvent un groupe ethnique, par exemple les Dogons), il n'en est pas de même des villes côtières comme Ouidah où les événements historiques et le brassage social ont produit une grande diversité d'espaces remarquables : l'architecture « autochtone » en terre, l'architecture afro-brésilienne, l'architecture coloniale pour ne citer que les principales catégories. En outre, dans le cas présent, le critère « traditionnel » de distinction, l'ethnie, n'est que partiellement valide, notamment ce qui concerne l'espace autochtone (on pourrait dans une certaine mesure considérer les Brésiliens ou les Colons comme des ethnies particulières) : il n'est pas possible de différencier, au niveau des modes constructifs et d'organisation de l'espace domestique, des spécificités Adja ou Yoruba (les deux grands groupes ethniques dans la région), à l'exception des espaces des morts où est signifié par la présence de certains vodouns l'appartenance du lignage. De ce point de vue, la société de Ouidah rappelle plus les sociétés urbaines occidentales où cohabitent des groupes sociaux aux origines et aux pratiques culturelles très différentes. Le patrimoine bâti, dans sa diversité, est l'expression de cet état de fait.

Cette remarque nous amène à poser la question de l'existence de modèle spatiaux ou architecturaux qui influent sur ces formes. S'il

est évident que pour des formes d'habitat « importés », il existe des références précises ayant valeur de modèle (par exemple les maisons de maîtres au Brésil et les catalogues français d'architecture coloniale), il n'en est pas de même pour l'architecture autochtone en terre où il serait vain de vouloir établir un plan de référence d'un habitat type. L'originalité de cet habitat réside dans les formes d'agencement qu'il autorise et sur son caractère extensif (ou évolutif) organisé à partir de quelques principes spatiaux et sociaux (les pièces ouvrent toutes sur des cours intérieurs) et quelques contraintes constructives (l'usage de la terre et la qualité du bois limitent la taille des pièces). En outre, cet habitat emprunte des éléments à des vocabulaires stylistiques étrangers comme en témoigne la présence de bâtiments « afro-brésiliens » dans certaines concessions.

Dans ce contexte, il est impossible de définir des canons et un âge d'or du genre comme cela se fait traditionnellement pour l'habitat « traditionnel ». Si l'appréciation diffère en ce qui concerne l'architecture importée, il faut néanmoins souligner que sa valeur patrimoniale à Ouidah, d'un point de vue esthétique, réside surtout dans les emprunts qui s'opèrent entre Européens et Afro-Brésiliens. Cette situation produit une architecture originale, ni brésilienne ni coloniale, remarquable dans les maisons de commerce.

Enfin, ce patrimoine bâti ne possède pas la valeur habituelle qui lui est traditionnellement conférée, l'ancienneté. Les édifices les plus anciens de Ouidah sont ceux construits en « dur » par l'administration coloniale au tout début du xx^e siècle (bâtiments publics, basilique, etc.). Les maisons de commerce datent aussi pour la plupart de cette époque (1900-1920) et ont été souvent modifiées au cours du temps. Quant aux constructions en terre, leur durée de vie se compte au mieux en quelques dizaines d'années, à condition qu'elles soient régulièrement entretenues. L'usage veut que lorsque les murs sont trop dégradés, le bâtiment est détruit et un nouvel édifice est construit si la demande s'en fait sentir au sein du groupe. À Ouidah, l'exode vers les autres centres urbains fait que le plus souvent, les édifices dégradés sont rasés, les concessions étant de moins en moins peuplées. Les édifices construits en briques de terre durent plus longtemps à condition que les crépis et les toitures soient eux aussi entretenus, ce qui n'est plus le cas pour la plupart d'entre eux. On peut dire, sans trop se tromper, que le paysage actuel de cette ville dont la croissance est depuis longtemps très faible, est fait d'éléments bâtis qui pour leur grande majorité datent de ce siècle. L'ancienneté n'est donc pas un critère majeur dans des choix patrimoniaux ; au contraire, la présence d'un bâtiment récent est plutôt le signe du dynamisme de la pratique qui y est exercée et de l'investissement des habitants par rapport au lieu.

À ces traits culturels, s'ajoutent des contraintes sociales et économiques qui amènent à repenser les modes d'intervention. Le système foncier en vigueur dans cette ville en est une, particulièrement contraignante.

Les contraintes foncières

La mise en œuvre d'action de conservation de l'espace bâti nécessite la possibilité d'intervenir sur des lieux physiques et donc tout d'abord d'en identifier leurs responsables. Ce préalable est loin d'être évident à Ouidah.

Le plus souvent, il est extrêmement difficile d'identifier le propriétaire foncier d'une concession, généralement sous le régime de l'indivise ou bien divisée de fait entre plusieurs descendants, sans qu'aucun acte officiel ne légitime les transactions. L'absence d'application des régimes fonciers officiels successifs explique cette situation, problématique pour les aménageurs, mais d'une certaine manière normale pour les habitants qui, de tout temps, se sont organisés autrement, en fonction de leurs propres règles. Celles-ci ne sont pas écrites et ne se fondent pas sur les principes du droit romain; la « propriété » du sol est du ressort des ancêtres mythiques et des forces religieuses qui leur sont associées.

On pourrait penser que la situation est plus simple lorsque l'on a affaire à une villa, genre qui possède une autre origine et dont les limites physiques sont plus précises que dans les concessions aux contours parfois non matérialisés, mais ce n'est pas toujours le cas. À plusieurs reprises lors de notre enquête, une même villa a été revendiquée par plusieurs familles sans qu'il soit vraiment possible de trancher. Il en est de même aussi pour certains sites non construits comme le bois sacré de la cité.

L'existence de conflits de propriétés (souvent aussi, les héritiers de portions de concessions se contestent leurs emprises respectives) n'est pas à analyser comme un élément de blocage à l'intérieur de la société de Ouidah. Ces conflits d'ailleurs ne résultent pas de l'enjeu économique du sol, pratiquement nul dans cette ville à la croissance très faible, mais sont d'une certaine manière des façons d'exprimer les rapports sociaux (et les rivalités) qui existent au sein de cette société, très refermée sur elle-même. Dans ce contexte, vouloir résoudre depuis l'extérieur le conflit en désignant un propriétaire officiel n'a pas de sens et risque simplement d'amplifier l'enjeu du conflit. Une telle mesure peut rendre impossible toute intervention effective (c'est ce qui s'est passé lorsque l'administration a envisagé de lotir des terrains vierges d'habitation au nord de la ville il y a quelques années).

Une politique de conservation ne pouvant se faire contre les habitants, particulièrement lorsque l'on souhaite qu'ils en soient les artisans, il est actuellement difficile d'envisager d'intervenir en priorité sur les sites privés. Les conditions nécessaires sont au minimum l'existence d'une demande émanant de la famille responsable du bâtiment et un accord au sein de cette famille sur la propriété foncière.

Une action sur le domaine bâti de l'État semble *a priori* plus facile mais se heurte actuellement à l'absence, de fait, de désignation de véritables responsables de ce domaine. Par exemple, un bâtiment de l'époque coloniale qui nous semble présenter un intérêt architectural est occupé par trois services de l'État et se trouve sous la responsabilité d'un quatrième. Dans une telle situation, chacun se rejette la responsabilité de sa gestion, et l'édifice, bien que relativement bien conservé, se dégrade inexorablement. Aussi, avant d'engager une action sur un bâtiment public, il faut en définir le propriétaire et le responsable de la gestion et de l'entretien (service de l'État central, collectivité territoriale) ainsi que la nature des liens entre ces instances (type de bail, etc.). De manière plus globale, et dans la mesure où cela n'a jamais été fait, il est souhaitable que soit recensé le patrimoine public de la ville et de définir à cette occasion ses propriétaires et ses gestionnaires, en fonction des besoins existants et des spécificités du parc. Ce n'est qu'une fois cette opération effectuée, que pourront être envisagées de manière globale des actions de valorisation de certains édifices présentant un intérêt patrimonial. La mise en place actuellement de collectivités territoriales dans le pays (et donc la définition de leur domaine propre) est une occasion à saisir pour engager ce type de démarche.

Quels types d'actions ?

Ce type de contrainte (et il y en a bien d'autres, par exemple les contraintes financières) s'ajoute aux spécificités sociologiques pour remettre en cause l'idée d'une intervention en terme de restauration. Cette position, qui mérite d'être débattue, amène à envisager d'autres types d'actions, tant au niveau de la production de connaissances qu'au niveau des opérations :

— la constitution d'un inventaire exhaustif des sites patrimoniaux dans une perspective d'une action globale n'est plus une nécessité. Dans une perspective opérationnelle, il convient plutôt de sélectionner des sites susceptibles d'être aménagés et de définir pour ceux-ci quels types d'actions peuvent être engagés et avec qui. En d'autres termes, les données à collecter sont autant des informations sur la nature patrimoniale du site que des informations sur son environnement social et économique, elles seules susceptibles de permettre de repérer les opportunités d'intervention ;

- les interventions doivent concerner en priorité des sites ayant déjà bénéficié d'une action d'aménagement (et donc sur lesquels on sait qu'il est possible d'intervenir). Lorsque cette action s'est limitée à une restauration, comme pour le fort portugais, il faut d'une part renforcer les composantes d'animation, d'autre part se donner les moyens de gérer le domaine, notamment au niveau physique (entretien des constructions, etc.);
- certaines interventions doivent reposer sur des actions d'aménagement de l'espace public non bâti (rues, places, itinéraires) qui offre plus de souplesse dans la mesure où cet espace, sous la responsabilité de l'État ou de la collectivité locale, est généralement vide de constructions;
- cette précédente remarque, à laquelle s'ajoute le caractère relativement peu monumental du patrimoine bâti, amène à envisager des modalités d'intervention qui ne se limitent pas à des remises en état ou à des reconstitutions d'états antérieurs. Elles doivent au contraire constituer de véritables projets créatifs ayant pour objectifs de valoriser et de renforcer la valeur culturelle du site;
- il ne suffit pas non plus d'agir uniquement sur l'espace physique; il faut aussi valoriser les pratiques culturelles originales liées à cet espace, comme la décoration des façades à la manière afro-brésilienne. La première mesure à envisager consiste à former des artisans spécialisés;
- les types d'actions doivent avoir toujours comme objectif de sensibiliser les différents intéressés. D'abord la population afin de susciter des dynamiques locales de préservation, seules capables d'amener à des pratiques nouvelles vis-à-vis de l'espace bâti. Ensuite les visiteurs afin de favoriser un essor touristique. Enfin, les décideurs qui ne sont pas tous convaincus de la valeur du patrimoine bâti de cette ville.

Répondre à ces contraintes réduit le champ traditionnel d'intervention et amène à imaginer des modes d'actions plus originaux. Parmi les mesures envisagées pour Ouidah, nous avons retenu la mise en place d'un système de signalisation des sites patrimoniaux qui repose sur des sculptures établies à proximité des sites relevés et élaborées par des artistes contemporains. Ce type d'action nous semble répondre à différents impératifs que nous nous sommes donnés :

- signaler au visiteur l'existence d'un site patrimonial qui n'est pas toujours lisible par ses éléments matériels et, en ce sens, accroître l'intérêt touristique du lieu;
- montrer aux occupants et au propriétaire du site que celui-ci est digne d'intérêt et mérite d'être valorisé;
- intervenir non pas sur le site *stricto sensu* mais sur son environnement immédiat et permettre ainsi d'engager avec les occupants un premier dialogue sur leurs perceptions de la culture.

En outre, une action faisant appel à des artistes d'aujourd'hui permet de valoriser les cultures africaines contemporaines, elles aussi souvent ignorées, et de montrer qu'un site du passé peut être mis en relief à partir d'éléments culturels nouveaux (une telle démarche est d'ailleurs engagée à Abomey au niveau des palais royaux où les moulages représentant les souverains ont été récemment refaits par des artisans et des artistes locaux).

Les acteurs d'une politique patrimoniale

Cette démarche pour se mettre en œuvre doit reposer sur des acteurs capables d'intervenir chacun à leur niveau. Au niveau des opérateurs, un diagnostic est nécessaire pour définir le maître d'ouvrage d'une opération. Si, traditionnellement dans ce pays, c'est un service de l'État central qui a compétence dans ce domaine, la question se pose aujourd'hui de savoir si cette logique étatique et centralisée doit être poursuivie, notamment à un moment où des collectivités locales commencent à être mises en place dans le pays. Cependant, ces nouveaux services décentralisés ne sauraient être la seule réponse aux carences de l'État central, d'autant qu'ils sont souvent démunis de moyens humains et que les faibles ressources financières dont ils peuvent espérer disposer doivent être affectées à d'autres tâches.

L'appel à des organismes non gouvernementaux mérite d'être envisagé, notamment dans des dispositifs de coopération décentralisée, dans la mesure où ils permettent de lier de nouvelles catégories d'acteurs plus sensibles à la vie locale. Mais là encore, il ne convient pas de faire des organisations non gouvernementales des substituts à d'autres acteurs. La capacité financière de ce type d'organisme limite son action et ses compétences humaines sont d'abord orientées vers des tâches de sensibilisation et d'animation. La mise en œuvre de projets d'aménagement lourds nécessite de passer par des opérateurs spécialisés.

Il existe en Europe de nombreuses associations qui interviennent dans le champ du patrimoine (par exemple « le vieux manoir », en France, spécialisé dans les fouilles archéologiques et la restauration d'édifices anciens). En outre, des chantiers internationaux de fouille ou de restauration faisant appel au bénévolat se sont développés dans de nombreux pays. À la question de savoir si cette potentialité peut être employée en Afrique de l'Ouest dans de tels projets, nous répondons positivement sous certaines conditions. Les spécificités du patrimoine bâti nécessitent une formation adéquate de ce type de personnel habitué à intervenir sur des sites historiques « traditionnels ». Par ailleurs, il faut éviter que l'appel à des partenaires différents et d'origines diverses ne se traduise par des projets qui se

concurrentent plutôt qu'ils ne se complètent et par une négation du rôle des instances locales et donc par une absence de maîtrise d'ouvrage, au risque de démobiliser rapidement les acteurs dont on vise qu'ils soient les porteurs d'une nouvelle dynamique d'action. En d'autres termes, la conception d'un nouveau type de projet doit être une occasion d'éviter que ne se reproduisent les transpositions de modèles culturels d'action que l'on a pu rencontrer dans certains mécanismes de coopération et d'aide.

CONCLUSION

Cet article appelle à la prudence. Il insiste sur des contraintes locales susceptibles de bloquer des actions patrimoniales « traditionnelles » basées seulement sur la restauration de bâtiments prestigieux, d'autant qu'ils sont rares en Afrique de l'Ouest et ne sont pas toujours les lieux de mémoire privilégiés des pratiques culturelles locales.

Plus que jamais, il est nécessaire de concevoir une stratégie d'action plus ambitieuse prenant en compte les formes particulières d'expression des cultures de ces sociétés. Ces formes, si elle ne permettent d'envisager des projets clés en main, peuvent permettre en revanche le renouvellement d'une pensée sur le patrimoine qui demeure centrée dans ses fondements sur le monde occidental et qui mérite d'être débattue lorsque l'on envisage de l'exporter dans d'autres sociétés.